



## DOCUMENT DE CONCLUSION

### Visite d'étude du RAN

13 décembre 2023 – Bruxelles, Belgique

# Garçons adolescents revenant des territoires de Daesh

## Principaux résultats

Le rapatriement, la réadaptation et la réintégration en toute sécurité en Europe des garçons dans l'adolescence revenant de zones de conflit en Irak et en Syrie constituent une difficulté persistante pour les États membres de l'UE. Outre le caractère pluriprofessionnel général que revêt la prise en charge des « revenants », ce groupe particulier pose des difficultés spécifiques aux praticiens et aux décideurs, en raison à la fois du genre et de l'âge de ses membres. Ces jeunes garçons, très peu nombreux, sont avant tout des victimes puisqu'ils ont été emmenés dans les territoires de Daesh sans l'avoir voulu eux-mêmes, et parce qu'ils ont subi des traumatismes liés à ce qu'ils ont vécu durant leur séjour dans le prétendu « califat » et depuis sa chute. Parallèlement, certains d'entre eux ont été formés au maniement des armes, soumis à un endoctrinement intensif et exposés à différents facteurs associés à la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Le présent document récapitule les principaux enseignements tirés de la visite d'étude de RAN Praticiens à l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) à Bruxelles, le 13 décembre 2023, à l'occasion de laquelle des experts de plusieurs États membres de l'UE et autres pays européens ont pu discuter de ces difficultés et des différentes approches possibles pour y faire face. À travers une étude de cas détaillée, les participants ont pu identifier les moments critiques, les connaissances et les informations requises, ainsi que les aspects futurs à prendre en compte pour gérer les adolescents de retour dans leur pays.

Voici les principaux enseignements tirés de la visite d'étude :

- Au point de rapatriement, les informations sont généralement incomplètes, transmises dans l'urgence et aucun service ou ressource spécialisé n'est disponible en raison de la rapidité du retour. Ces circonstances sont une conséquence inévitable induite par la nécessité de protéger l'intégrité opérationnelle de la mission de rapatriement : les services de sécurité ne sont tout simplement pas en mesure de divulguer les informations plus tôt. Ceci exige une prise de décision rapide de la part des organismes de protection sociale et de maintien de l'ordre du pays d'origine. Leurs jugements professionnels doivent être basés sur l'adaptation des ressources et des services existants et laisser ouvertes autant de possibilités que possible pour la réadaptation et la réintégration dans les cadres nationaux disponibles.
- À ce jour, les problèmes de sécurité associés à cette cohorte n'ont pas été résolus. En se fondant sur leur expérience, les experts ont rapporté que a) les adolescents étaient souvent des témoins (et parfois des participants) forcés et involontaires de la violence et non des acteurs actifs et solidaires ; b) les changements de comportement et d'environnement ébranlent les engagements idéologiques et les normes apprises dans les zones de conflit ; et c) l'adolescence, l'insécurité et les traumatismes expliquent souvent davantage les comportements « à risque » au moment du rapatriement que la radicalisation.
- Plus les enfants et les adolescents passent de temps dans les centres de détention irakiens et syriens, plus leur réintégration et leur réadaptation deviennent difficiles. Ceci ne doit pas remettre en question les obligations des États membres de l'UE en ce qui concerne le respect impératif des droits de l'homme lors

de leur rapatriement. Cela montre plutôt qu'un soutien plus spécialisé et davantage axé sur le traumatisme sera nécessaire.

Le présent document de conclusion commence par un résumé de la discussion et des présentations données par les autorités flamandes au cours de la visite d'étude, ainsi que des enseignements tirés de l'étude de cas. Il aborde ensuite trois thèmes clés : la masculinité et l'adolescence ; les problèmes de sécurité ; le bien-être des professionnels et la gestion des dossiers. Ces thèmes sont déterminés par les particularités de cette cohorte (des adolescents de retour d'anciens territoires de Daesh) mais sont aussi applicables à d'autres cohortes de revenants. Pour finir, le document dispense plusieurs recommandations formulées à l'issue de la journée de travail puis indique certaines mesures qui pourraient être envisagées ainsi que des sources d'informations complémentaires.

## Points forts de la discussion

Les mécanismes et structures spécifiques mis en place en Flandre pour gérer les revenants, et notamment les jeunes garçons, ont été présentés aux experts. La Belgique utilise un système fédéral dans lequel certains pouvoirs et responsabilités sont confiés aux autorités régionales. Pour faire face au caractère fragmenté de ce système, les adolescents de retour dans le pays ont été pris en charge par les systèmes d'aide sociale à l'enfance et de justice des mineurs.<sup>1</sup> Il est important de noter qu'aucune poursuite n'a été engagée à l'encontre d'enfants ou d'adolescents revenant des zones de conflit d'Irak et de Syrie, et que les juges pour enfants n'ont pas traité les dossiers sur la base d'une implication dans des actes terroristes ou criminels présumés mais comme des « dossiers de protection sociale ».

La « [Banque de données commune](#) » est un élément clé du système de gestion belge des rapatriements et des revenants. Elle est gérée par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). L'OCAM est indépendante des structures politiques et produit des évaluations des risques fondées sur des données probantes / basées sur des données sur la radicalisation et l'extrémisme. L'OCAM évalue chaque personne figurant dans la Banque de données commune. Ces évaluations contiennent des informations sur les personnes, notamment sur les idéologies auxquelles ils adhèrent, leur milieu social, leur capacité et leur état psychologique. Ces informations proviennent de plusieurs sources, pour certaines classifiées, et certains organismes ont l'obligation légale de communiquer toute information pertinente à l'OCAM. Toutefois, les informations de la Banque de données commune ne sont pas classifiées.

Les différents organismes de l'État, qu'ils appartiennent au secteur de l'aide sociale, au système judiciaire ou à la sécurité, ainsi que les personnes compétentes, jouissent de niveaux d'accès différents à la Banque de données. Celle-ci leur communique les informations en fonction de leur « besoin d'en connaître » et des exigences en matière de protection des données. Les autorités compétentes sont ainsi en mesure de prendre des décisions informées dans le cadre des interventions de sécurité et/ou de réadaptation ou de réintégration. Si les personnes qui figurent dans la banque de données commune n'ont pas été informées de cet état de fait, certaines conséquences sur leur vie quotidienne les en avertissent indirectement. Tous les mineurs de plus de 12 ans qui se trouvent en zone de conflit figurent dans la banque de données commune. Les revenants sont retirés de la banque si leur évaluation détermine que le niveau de menace qu'ils présentent est inférieur à un certain seuil pendant au moins deux ans. À ce jour, personne n'a jamais remis en question la validité des données ou leur présence dans la banque de données. De manière générale, le cadre légal de la base de données est très strict et fait l'objet d'une surveillance étroite en interne comme en externe.

En Belgique, un autre élément a permis le rapatriement, la réintégration et la réadaptation réussis des adolescents de retour des anciens territoires contrôlés par Daesh : la Stratégie T.E.R. (Stratégie Extrémisme et Terrorisme). Celle-ci a été créée dans le cadre d'autres plateformes locales dans lesquelles différentes autorités collaborent pour gérer les dossiers plus efficacement. Si les structures nationales et régionales sont utiles pour définir les cadres plus

<sup>1</sup> Dans d'autres juridictions, les « systèmes de justice des mineurs » peuvent faire référence uniquement à la justice pénale des mineurs mais, en Belgique, ce système comprend la prise en charge des dossiers d'aide sociale à l'enfance.

larges, la connaissance et la coopération au niveau local jouent un rôle essentiel. Les « Taskforces locales » (LTF) réunissent des services de maintien de l'ordre, judiciaires et de renseignement qui discutent des mesures de sécurité à prendre au cas par cas, tandis que les Cellules de Sécurité intégrale locales (CSIL-R) rassemblent les organismes d'aide sociale, les forces de l'ordre et les autorités locales (dont le maire). La police locale participe au deux plateformes et fait le lien entre les deux. La Belgique a l'avantage d'avoir une seule et même personne responsable du bien-être et de la prise en charge sur le plan social des adolescents et enfants de retour dans le pays : le juge pour enfants. Ce système a pour inconvénient majeur que les juges ont dû s'impliquer fortement dans des décisions apparemment mineures jusqu'à ce qu'un tuteur légal/une personne de confiance approprié(e) soit désigné(e). Ce niveau élevé de surveillance et de contrôle n'était pas quelque chose auquel les organismes d'aide sociale et à l'enfance étaient habitués. Par la suite, leur implication diminue en fonction des besoins et des vulnérabilités de chacun.

L'étude d'un cas spécifique a permis aux experts d'identifier deux ensembles de problèmes survenant à des moments critiques. Le cas précis étudié portait sur le rapatriement d'un adolescent qui se trouvait être le beau-fils d'un haut-gradé de Daesh, et de trois membres plus jeunes de la fratrie. Les données ont été volontairement anonymisées. La situation peut se résumer comme suit : les travailleurs sociaux ont été avertis seulement douze heures avant le rapatriement de l'arrivée des enfants. Ils savaient que des membres de la famille immédiate habitaient en Belgique, que la mère, le beau-père et un membre plus âgé de la fratrie étaient présumés morts, que la fratrie avait vécu à l'« orphelinat » al-Hol et que l'aîné était considéré comme un « combattant terroriste étranger » par les services de sécurité. Les points de tension suivants sont apparus dans le cadre de ce dossier : le risque de radicalisation que l'adolescent présentait pour les membres plus jeunes de la fratrie alors même qu'il les avait soutenus durant leur séjour en zone de conflit ; la responsabilité et les droits des adultes de l'entourage familial en Belgique ; sa réadaptation après avoir quitté l'État islamique / Daesh et son souhait de « retourner à la normalité » ; l'étiquette de « combattant terroriste étranger » collée par les autorités à un adolescent.

En extrapolant à partir de ce dossier, les experts ont identifié des moments critiques lors du rapatriement, de la réadaptation et de la réadaptation des garçons adolescents :

1. Le premier correspond aux dix premiers jours qui suivent le rapatriement : ils sont chaotiques, stressants et intenses pour les adolescents de retour et pour les professionnels qui les prennent en charge. Néanmoins, l'établissement d'un point de contact stable, l'instauration d'une relation de confiance par le biais de la personne désignée comme référent et la prise rapide de mesures fondamentales offrent une base solide aux étapes suivantes.
2. Le deuxième moment critique est la mise en place d'une tutelle ou d'un placement en famille d'accueil pour les enfants. Ceci permet de leur apporter un soutien efficace et de jouer un rôle de contrôle et d'arbitre lorsque des organismes particuliers ne parviennent pas à s'accorder sur les lignes de conduite possibles.
3. Le troisième moment critique concerne les décisions prises concernant les droits des enfants et les opportunités de clore leur dossier.

#### *Les dix premiers jours qui suivent le rapatriement*

En ce qui concerne la première période, les aspects pratiques du rapatriement des adolescents (et préadolescents) identifiés dans le cadre de ce cas ont été examinés. Ce travail a consisté notamment à reconnaître le fait que les enfants de cet âge ont une capacité d'action limitée et veulent être impliqués dans les décisions qui les concernent ; que les « jouets » et les pièces qui leur sont attribuées ne sont peut-être pas encore « adaptés à leur âge » (correctement équipées pour les plus jeunes mais pas pour les plus âgés) ; qu'ils n'ont qu'une compréhension partielle des actes de leurs parents ; qu'ils peuvent trouver les questions qui leur sont posées à leur arrivée à la fois oppressantes et répétitives ; que les hôpitaux prodiguent des soins immédiats mais ne constituent pas un environnement idéal pour de jeunes enfants qui sont par ailleurs physiquement « en bonne santé » ; et qu'il est important d'empêcher les adolescents de regarder les actualités qui les concernent. En ce qui concerne les professionnels chargés d'assurer la prise en charge et de fournir les services requis, il convient également de s'interroger sur la façon de gérer leurs charges de travail, leur bien-être et les aspects socio-politiques plus larges.

À noter : a) la nature « critique » et « aiguë » du soutien nécessaire (des décisions urgentes devaient être prises concernant tous les aspects de la vie des enfants rapatriés), ce qui signifiait que d'autres cas ne recevaient pas l'attention nécessaire ; b) les enfants révélaient des informations sensibles et souvent traumatisantes à l'équipe de protection sociale (souvent constituée d'une seule personne) qui n'avait peut-être pas la formation ou le soutien nécessaire pour traiter ces informations ; et c) les médias ont publié des informations partielles qui ont mis l'entourage familial dans une position délicate. Toutefois, les services responsables ont pu se servir de ce dossier pour acquérir de l'expérience et savoir comment procéder les fois suivantes.

### *Mise en place d'une tutelle et d'un placement en famille d'accueil*

En ce qui concerne la mise en place d'une tutelle et d'un placement en famille d'accueil, les experts ont discuté de la complexité des réseaux de soutien familial et de la préparation du tuteur à la prise en charge d'un adolescent ayant subi des traumatismes complexes. Ils se sont notamment demandés si de jeunes garçons rapatriés pouvaient être considérés au même titre que d'autres adolescents ayant « vécu une enfance difficile » et subi des « traumatismes » et pris en charge par les systèmes de protection de l'enfance (comme, par exemple, les enfants de membres de sectes, les enfants de réfugiés, les enfants ayant appartenu à des organisations criminelles et des bandes) ou si le caractère unique de leurs traumatismes et le fait qu'ils aient été élevés dans un environnement atypique nécessitaient une réponse plus adaptée que ce qui est actuellement en place. Le second point abordé portait sur la rapidité avec laquelle les enfants doivent être encouragés à « revenir à la normalité ». Dans certains pays d'Europe, les enfants sont confiés à des membres de la famille, dans d'autres, ils sont placés dans un centre ou une famille d'accueil. Ailleurs encore, ils sont placés dans des établissements fermés<sup>2</sup>. Tous les experts se sont accordés à dire que les enfants devaient passer le moins de temps possible en dehors d'un cadre familial « normal », leur seule différence de point de vue résidant dans ce qui était considéré comme la durée à ne pas dépasser. Dans certains pays, cette durée se mesure en semaines, dans d'autres en mois. Certains ont mis en garde contre un placement hâtif dans la famille, qui peut entraîner un sentiment d'insécurité et une situation de crise à moyen terme si la famille ne parvient pas à gérer les besoins complexes des enfants. Ils ont ensuite discuté des relations familiales et de la façon de veiller au bien-être de l'enfant. Les enfants revenants entretiennent des relations complexes avec leurs parents. Les « figures paternelles » et « modèles masculins » peuvent les avoir incités à adopter des comportements à risque, des masculinités toxiques et des idéologies radicalisées pendant leur séjour en zone de conflit. Parallèlement, le décès (probable) et l'absence de ces modèles dans la vie de ces garçons a vraisemblablement un impact sur leur réadaptation et leur réintégration (en particulier s'ils ne parviennent pas à parler de ces relations). Si les mères ont été incarcérées pour des actes terroristes, les garçons rapatriés peuvent avoir du mal à se remettre de la perte de ce lien (du fait qu'ils ont probablement noué une relation de dépendance mutuelle lorsqu'ils étaient en zone de conflit). En ce qui concerne les professionnels du secteur éducatif et social et les familles, plusieurs points moins évidents ont été soulevés au niveau de la prise en charge des jeunes enfants. Les adolescents rapatriés ont souvent posé des questions complexes sur leurs parents, sur ce qu'ils ont vécu et sur leur avenir. Les tuteurs et les équipes chargées de leur venir en aide ont souvent des difficultés à encourager des relations mère-enfants positives lorsque les mères refusent de reconnaître la gravité de leurs actes ou cachent leur détention à leurs enfants. Les participants à la visite d'étude ont insisté sur le fait que les tuteurs et les établissements éducatifs doivent toujours s'efforcer d'apporter une réponse honnête aux enfants en tenant compte de leur âge ou lieu d'éviter la question, de mentir ou de leur cacher des informations. Le cas étudié a aussi mis en évidence l'importance de donner la possibilité aux adolescents revenants de jouer un rôle actif dans leur réadaptation et d'avoir un certain contrôle dessus. De leur côté, les familles faisaient leur propre deuil et géraient leurs propres traumatismes. Elles n'étaient pas toujours prêtes à gérer les enfants revenants, en particulier des adolescents qui ont été amenés à assumer des responsabilités d'adulte pour leurs frères et sœurs (et parfois pour des femmes adultes), et dont on attend ensuite un comportement d'enfant sage. À titre d'exemple, la vie des jeunes garçons au sein de Daesh s'accompagnait de « privilèges ». Pour eux, il était « normal » de se faire servir par les femmes alors qu'en Belgique, la société attend d'eux qu'ils se prennent en charge et ne considèrent pas les femmes comme à leur service. Dans les établissements scolaires, il était parfois difficile, au départ, de gérer les comportements ou les discussions inappropriés (un participant a évoqué le cas d'un enfant qui voulait « jouer à décapiter » en s'exerçant sur des peluches et celui d'un adolescent qui s'était vanté du fait que son père était un combattant et allait tuer le père d'un autre élève). Les enseignants et les établissements scolaires ont été invités à ne pas monter ces situations en épingle, tout en veillant à remettre en question et à corriger ces comportements et attitudes.

### *Objectifs et réalisations à long terme de l'aide à la réadaptation*

En ce qui concerne les objectifs et les réalisations à long terme dans le domaine de la réintégration et de la réadaptation des adolescents, la gestion des connaissances et des informations est capitale. La gestion des données détenues sur les enfants sur une période prolongée s'avère de plus en plus difficile pour des raisons de confidentialité des données personnelles. Elle est toutefois nécessaire pour pouvoir leur apporter des soins et une aide adaptés. La gestion de ces informations et de ces dossiers est importante car c'est elle qui permet d'évaluer les risques de

<sup>2</sup> Ni une prison ni un centre de détention mais plutôt un lieu dans lequel les jeunes sont pris en charge sur le plan médical, thérapeutique et social.

manière adéquate et permet ainsi aux enfants de sortir des systèmes d'aide sociale / sécurité et de voir leurs dossiers « clos ». Qu'est-ce qui fait qu'une réadaptation est réussie ? Comment déterminer ce qui est « normal » pour des adolescents rapatriés ? Les critères applicables aux adultes (un emploi stable et un logement) ne sont pas pertinents, mais ceux qui sont utilisés pour les enfants plus jeunes, comme les résultats scolaires, peuvent aussi s'avérer insuffisants (même s'ils sont souvent utilisés comme critères de réussite par les professionnels quel que soit l'âge du revenant). De plus, des comportements « normaux » pour les adolescents pourraient être interprétés comme des signes de régression ou de radicalisation plutôt que de réussite (comme le fait de remettre en cause l'autorité d'autrui) si les revenants ne sont évalués qu'à travers le « prisme de la sécurité ».

## Principaux thèmes abordés

### Masculinité et adolescence

Les participants ont évoqué plusieurs thèmes liés à la masculinité et à l'adolescence. Le premier est la perception genrée de la « menace » associée au rapatriement des garçons en Europe. La tendance générale de la société à considérer les garçons dans l'adolescence comme une menace potentielle, en particulier lorsqu'ils sont issus de communautés ethniques minorisées<sup>3</sup> vient s'ajouter à la peur spécifique du terrorisme et de la radicalisation. Cette situation entraîne un double fardeau à porter pour ces jeunes exposés à la fois à des risques de stigmatisation et à des risques de discrimination. Les idéologies genrées soutenues par Daesh ont ensuite été abordées. Les jeunes garçons qui ont grandi dans les territoires contrôlés par Daesh ont aussi été encouragés à considérer la masculinité comme façonnée par des droits et des devoirs particuliers souvent présentés comme légitimes et héroïques par la propagande. Cette masculinité prône également une hiérarchie entre les sexes, étayée par un discours sur les droits des hommes. Par conséquent, les adolescents ont souvent assumé les rôles de contrôle, de protection et de soutien de famille des hommes adultes vis-à-vis des femmes du foyer (y compris de leurs mères). À leur retour, ils se voient ôter ces responsabilités d'adulte, ainsi que les privilèges associés à la masculinité. Pourtant, les nouvelles opportunités qui leur sont offertes sont limitées car ils sont considérés comme aussi dangereux que les hommes adultes revenant des territoires de Daesh par les autorités de sécurité et de maintien de l'ordre. Les adolescents qui rentrent en Europe font donc face à d'importantes dissonances au niveau des identités et des rôles qui leur sont attribués d'après leur genre. Ceci est dû à la déconnexion et aux divergences entre les normes<sup>4</sup> et les rôles liés aux genres idéalisés en Europe et au sein de Daesh, et aux contradictions dans leur traitement/place dans la société du fait qu'ils sont à la fois considérés comme enfants/victimes et adultes/menaces.

### Problèmes de sécurité

Tous les experts se sont accordés sur le fait que l'État est confronté à des problèmes de sécurité en ce qui concerne le rapatriement, la réintégration et la réadaptation des garçons adolescents. Ils ont compris que ces inquiétudes étaient fondées sur des preuves obtenues auprès de Daesh mais ont remis en question les conclusions tirées. Les experts ont convenu à l'unanimité que les adolescents doivent être rapatriés le plus tôt possible avec les autres enfants et que les risques en termes de sécurité peuvent facilement être gérés. Ceci est dû en partie au nombre exceptionnellement réduit de ces adolescents, au degré élevé d'intervention et de supervision de l'État à court et moyen termes dans la vie des enfants, et à la confiance élevée dans la capacité à obtenir des résultats. Tous les praticiens présents ont cité de nombreux cas d'enfants dont le rapatriement en Europe avait réussi. Ils ont aussi affirmé que considérer les adolescents comme un risque augmentait les chances qu'ils en deviennent vraiment un et, qu'au contraire, les traiter avant tout comme des survivants ayant besoin d'aide augmentait les chances d'obtenir une issue positive. Les représentants des organismes de sécurité et du maintien de l'ordre présents se sont montrés confiants dans leur capacité à éviter la stigmatisation négative des adolescents, tant au niveau de l'évaluation des risques qu'ils présentent que de leur traitement. Il a été souligné le fait que la police européenne suit une formation spécialisée pour apprendre à interroger et à interagir avec les enfants et les adolescents de façon à éviter toute retraumatisation. La solution semble résider dans la mise en place, entre les organismes, de relations et d'un climat de confiance fondés sur un respect professionnel mutuel pour que les informations puissent être partagées. Ceci permettrait aux agences de sécurité concernées de procéder à des évaluations des risques adaptées, et d'établir une communication transparente et honnête avec les adolescents rapatriés. Le but est ainsi que les décisions prises

<sup>3</sup>Le terme « minorisé » signifie qu'être un groupe ethnique ou racial minoritaire est un processus social. Il met l'accent sur le statut de minorité plutôt que sur les spécificités associées à la race ou à l'ethnicité. Il confirme le fait que la *minorisation* est façonnée par le pouvoir. Il est donc privilégié au terme descriptif et en apparence statique de « minorité ethnique ».

<sup>4</sup>Bien que la montée de la misogynie en Europe ne soit pas le thème de la présente conclusion, il convient de noter qu'elle est source de tensions supplémentaires pour les adolescents qui reviennent de Daesh. En effet, les valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes prônées en Europe ne sont pas toujours respectées, et les adolescents européens sont exposés à une série de messages contradictoires concernant les normes et les rôles attendus des hommes et des femmes.

soient considérées comme fiables et étayées (aussi bien par les agences de l'État que par les rapatriés et leurs familles).

## Gestion des dossiers

Les experts ont discuté des aspects clés de la gestion des dossiers dans les différents pays. Il a été souligné que si le principe fondamental guidant les décisions est « l'intérêt supérieur » de l'enfant, les cadres juridiques et sociaux préexistants déterminent ce qu'il est possible de faire pour les prendre en charge. Reste à savoir si des cadres spécialisés sont nécessaires ou si les cas des adolescents de retour peuvent être absorbés par les structures de justice/aide sociale à l'enfance. Dans les deux cas, les participants ont convenu qu'il est essentiel que des directives spécifiques soient rédigées pour surmonter les difficultés critiques, urgentes et atypiques. Ces difficultés incluent, comme pour les autres cohortes, l'absence de papiers d'identité, des relations familiales complexes et les exigences imposées par les services de sécurité. L'autre élément de gestion des dossiers était le bien-être des professionnels et les ressources qui leur sont accessibles pour continuer de se développer sur le plan professionnel. En ce qui concerne le bien-être des professionnels, lorsqu'ils ont été amenés à traiter les premiers dossiers d'enfants revenants, les travailleurs sociaux et éducateurs ont eu le sentiment qu'aucun mécanisme en place (conseils ou discussion avec leurs supérieurs) ne leur a permis de gérer les traumatismes auxquels ils avaient été exposés par procuration. Ceci était dû au caractère extrêmement sensible et violent des sujets abordés par les adolescents. Il convient de noter que les praticiens ayant participé à la visite d'étude se sont sentis habilités à gérer ces cas, de la même façon qu'ils l'auraient fait pour n'importe quel autre, car ils ont « tiré les leçons qui s'imposaient ». Le deuxième élément était la reconnaissance par les praticiens et les prestataires de services du fait que les expériences des enfants rapatriés actuellement ou dans un avenir proche sont susceptibles d'être différentes de celles des enfants rapatriés par le passé en raison de ce qu'ils ont vécu à l'ère post-Daesh : davantage de complications médicales et de traumatismes et, potentiellement, une exposition plus importante aux facteurs associés à la vulnérabilité à la radicalisation. De plus, il est probable qu'il y aura parmi eux davantage d'enfant plus âgés (actuellement, la plupart des enfants rapatriés ont moins de 6 ans). Ils ont donc insisté sur le fait qu'ils devaient « continuer d'apprendre » afin d'actualiser leurs connaissances professionnelles concernant la situation en Irak et en Syrie et d'être prêts à répondre aux besoins futurs des adolescents.

## Recommandations

- Encouragez les jeunes garçons dans l'adolescence à participer activement à leur réadaptation et à leur réintégration. Leur donner un certain contrôle sur le processus et un pouvoir d'action peut limiter la dissonance et les bouleversements qu'ils vivent.
- Rapatriez les adolescents le plus tôt possible, avec les autres enfants. Les risques possibles en termes de sécurité peuvent facilement être gérés en raison du nombre exceptionnellement réduit de ces adolescents, du degré élevé d'intervention et de supervision de l'État dans les vies des enfants à court et moyen termes. Les considérer comme un risque augmente les chances qu'ils en deviennent vraiment un. Les traiter au contraire avant tout comme des survivants ayant besoin d'être aidés augmente les chances d'obtenir une issue positive.
- Il peut être difficile pour les familles, les établissements scolaires et les professionnels d'avoir des discussions honnêtes et adaptées à l'âge, mais il est essentiel qu'elles aient lieu. Différents moyens de communication et outils d'aide à la discussion (notamment le dessin, le récit, le jeu de rôles, etc.) doivent être utilisés.
- Les indicateurs d'une réadaptation et d'une réintégration réussies doivent être adaptés à l'âge. De la même façon, les évaluations de la menace de radicalisation et de terrorisme doivent tenir compte des effets de l'adolescence.
- Les praticiens doivent être attentifs au fait que les attitudes cognitives, comportementales, physiques et sociales des garçons à l'âge de l'adolescence peuvent découler des changements induits par cette phase de leur développement, tout en tenant compte de l'impact qu'a pu avoir sur eux l'environnement atypique et traumatisant dans lequel ils ont grandi.
- Il convient d'éviter de coller aux adolescents une étiquette de « combattant terroriste étranger » car cela peut être trompeur et impliquer qu'ils sont dotés du même pouvoir d'action et des mêmes capacités que les adultes. Cette étiquette met aussi en avant le risque et la menace qu'ils pourraient présenter au détriment

de leur réadaptation. Il est néanmoins nécessaire d'évaluer le risque au cas par cas en fonction de la capacité, de la bonne volonté et des aptitudes des adolescents de retour dans leur pays.

## Pratiques pertinentes

1. **Association des villes et communes flamandes (VVSG).** La mission de la VVSG est triple : a) représenter et défendre les autorités locales à travers des exposés ; b) soutenir et renforcer les autorités locales en complétant les connaissances par le biais de formations et de publications ; c) encourager la constitution d'un réseau en réunissant les autorités locales et leurs partenaires et en veillant à l'enrichissement des connaissances et des bonnes pratiques mutuelles. Dans ce cadre, la VVSG coordonne l'approche holistique adoptée auprès des enfants revenants et de leurs familles et implique les partenaires pertinents au niveau local. En outre, elle gère les partenariats locaux de coordination interinstitutionnelle (CSIL-R) qui traitent les problèmes rencontrés localement et les cas spécifiques selon les besoins.
2. Collaboration entre les **Services sociaux (SDJ)** – un organisme flamand) et le Tribunal de la jeunesse (une institution fédérale). Les Services sociaux informent les juges du Tribunal de la jeunesse qui sont mandatés pour prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'enfant. Même si les cas des enfants sont gérés dans le cadre du système judiciaire, ils ne sont pas considérés comme des criminels ou des délinquants. En effet, les enfants revenants rapatriés sont considérés comme des « enfants vulnérables » (au même titre que les autres enfants défavorisés) qui ont besoin d'être aidés par l'État. La collaboration sert de lien entre le parquet et les services de protection de l'enfance, aide à déterminer le niveau d'aide nécessaire, et supervise sa mise en œuvre.
3. **Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM).** L'OCAM traite l'ensemble des informations et des renseignements relatifs au terrorisme, à l'extrémisme et à la radicalisation menant à l'extrémisme violent. La Stratégie T.E.R. est extrêmement décentralisée, même si une unité de coordination nationale et des groupes de travail nationaux réunissent les parties prenantes concernées pour garantir une compréhension commune de la stratégie. Une « taskforce » (LTF) agit au niveau local et aide à gérer les cas individuels et les risques généraux

en termes de sécurité. Le responsable de l'information de la LTF siège aussi aux partenariats interinstitutionnels locaux dédiés aux affaires sociales et au bien-être (CSIL-R). Il joue aussi le rôle de référent et de coordinateur entre les deux entités. Il remplit une mission vitale consistant à éliminer tout conflit potentiel et à coordonner les interventions entre ces deux plateformes.

## Suivi

Des suggestions de suivi ont été formulées tout au long de la visite d'étude. Certaines sont indiquées ici et fournissent des pistes concernant de futurs événements qui pourraient être organisés par le RAN :

- Discussions et dialogue avec les forces de police et les agences de sécurité concernant leurs évaluations et la gestion des dossiers. Organisation de réunions ou de visites d'étude conjointes par les groupes de travail RAN Police et RAN Prisons.
- Travail avec les ONG et les partenaires de la société civile : que proposer, comment, problèmes en termes de participation, en relation avec le rapatriement, la réadaptation et la réintégration des personnes actuellement en zone de conflit qui sont associées avec le terrorisme, et avec le travail de déradicalisation, de sortie et de prévention.
- Comment travailler avec les partenaires situés à l'étranger (notamment ceux qui interviennent en Irak, en Syrie et dans d'autres pays tiers) pour organiser le rapatriement, la réintégration et la réadaptation, ainsi que le travail de déradicalisation, de sortie et de prévention.
- Discussions sur les idéologies extrémistes et genrées des sociétés et sur leur impact sur la réintégration et la réadaptation des garçons et des hommes.
- Visites d'étude / formations sur l'adolescence dans le contexte du travail de déradicalisation, de réadaptation et de prévention.
- Relation entre les parents incarcérés et les enfants placés, et méthodes utilisées dans les différents États membres pour gérer les difficultés associées.

## Pour approfondir

- Document de conclusion de la visite d'étude « Le RAN dans les Balkans occidentaux : [gestion des besoins des enfants qui rentrent dans leur pays d'origine](#) », 2023.
- Réunion du groupe de travail RAN Y&E : [Comment les enseignants et éducateurs peuvent-ils gérer la polarisation actuelle autour de la masculinité ?](#), 2023.
- Groupe de travail RAN Santé mentale : [traumatisme, extrémisme violent et masculinité](#), 2023.
- Manuel du RAN - [Interventions destinées aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et à leurs familles](#), 2022.
- Groupe de travail RAN PRISONS : [Rôle de la coopération interinstitutionnelle dans la gestion de la détention des femmes de retour dans leur pays et dans la protection des droits des enfants de détenus](#), 2022.
- Document sur l'événement thématique transversal du RAN - [Gestion des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et des membres de leur famille, en particulier des femmes et des enfants](#), 2021.